

EXIGENCES DU LABEL POUR LE POURCENTAGE BIO

- Niveau 1 : 20% (25% au bout de la 2ème année de labellisation)
- Niveau 2 : 40%
- Niveau 3 : 60%

METHODE DE CALCUL DES APPROVISIONNEMENTS BIO

Le calcul est annuel en proposition du coût total des achats alimentaires (ou en proposition du volume de produits biologiques). La méthode de calcul diffère selon l'organisation de la cuisine (sur place ou centrale et selon le nombre de clients livrés par la cuisine.)

Pour tous types d'organisation, les éléments ci-dessous sont nécessaires pour établir le ratio entre les produits bio et non bio :

- Les achats alimentaires totaux (factures et extraction depuis le logiciel de gestion des achats) en valeur d'achats ou en volume produits ;
- Les achats alimentaires bio totaux (factures et extraction depuis le logiciel de gestion des achats) en valeur d'achats ou en volume produits ;
- Identifier et retirer des achats, les produits exclus mentionnés ci-dessous*.

*Sont exclus du calcul : le sel, l'eau, le poisson sauvage, les boissons alcoolisées.

NB : Il est exigé une antériorité de 3 mois lors du 1^{er} audit et de l'audit N-1 à la date d'audit de l'année N, pour les renouvellements

CAS PARTICULIER

Une cuisine produisant des repas pour différents restaurants, sera auditée selon le référentiel « en cuisine » uniquement pour les restaurants engagés dans la démarche. Exemple : La cuisine centrale d'une ville produit les repas pour les écoles de la ville et pour les collèges. Cependant seules les écoles sont engagées dans le label. Les approvisionnements étant faits en commun, le chef cuisinier ne peut pas extraire les quantités exactes de matières premières utilisées pour les repas de la municipalité et celles pour les repas des collèges.

Calcul du % bio :

- 500 repas pour la municipalité
- 1500 repas pour les collèges
- 500 K€ d'achats alimentaires totaux
- 45000 € d'achats bio (uniquement pour la municipalité, pas de bio pour les collèges)

Calcul du % de ce que représentent les repas du DO engagé :

$(500 \text{ repas} \times 100) / 2000 \text{ repas totaux} = 25\%$

Achats totaux :

25% des achats sont donc utilisés pour ces repas :

$0,25 \times 500\,000 = 125\,000$

Achats bio :

$(45000 \times 100) / 125\,000 = 36\%$